

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds d'Aménagement Urbain.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) peut subventionner des actions foncières et immobilières en faveur du logement locatif social réalisées ou financées pour tout ou partie par les communes de plus de 1 500 habitants,

CONSIDERANT que par délibération du 24 juin 2010, le Conseil Municipal a accordé à la SAEM Habiter à Yerres une subvention de 340 000 € pour l'opération d'acquisition de 19 logements à la Résidence RENAUDIN à Yerres,

CONSIDERANT que par délibération du 24 juin 2010, le Conseil Municipal a accordé à la SAEM Habiter à Yerres une subvention de 271 000 € pour l'opération d'acquisition de 20 logements sur le programme « Villas POINCARÉ » à Yerres,

CONSIDERANT qu'il est possible de solliciter l'aide du FAU pour une partie de ces opérations,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de 305 500 € au titre du FAU pour l'année de gestion 2010,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 26-11-2010
et de la publication le 30-11-2010

Le Maire,
Charles de Gaulle
YERRES Cedex

Tel. 09 49 76 00
Fax 09 48 63 98

